

TABLE DE LA SÉCURITÉ

Séance du 3 décembre 2024
18h00 – Centre de quartier de Poussy - mlou

SYNTHESE

2024- N° 005

Introduction

La table de la sécurité se veut être une rencontre entre les acteurs civils et professionnels de la sécurité et du social durant laquelle les intervenants partagent les problématiques vécues et différents constats sur le terrain. Le but est de faire par des expériences de chacun afin de trouver des solutions pérennes. L'impact espéré est d'améliorer la sécurité.

Présentation sur le sujet de la mobilité douce

La séance a débuté avec une présentation de la Police municipale sur le thème de la mobilité douce. Les différences entre les cyclomoteurs et cyclomoteurs légers ont notamment été expliquées.

Autorisé				Interdit				
Trottinette	E-bike lent	Gyropode	E-bike rapide	Mono roue	E-skate	Hoverboard etc.		
								
Catégorie								
Vitesse maxi	20km/h	25km/h	20km/h	45km/h	Certains véhicules électriques proposés dans le commerce, tel que les E-kart, E-skate, Hoverboard, mono-roue etc. sont interdit sur la voie publique. Par leur construction et leur équipement (frein, vitesse, éclairage etc.) leur utilisation n'est autorisée que sur le domaine privé.			
Puissance maxi	0.5 kw		2 kw	1 kw				
Freins	Deux freins efficaces		Deux freins efficaces réceptionnés					
Eclairage non clignotant	Eclairage fixé à demeure. Avant : blanc / Arrière : rouge		Eclairage homologué fixé à demeure. Avant : blanc / Arrière : rouge					
Catadioptrès	Arrière : rouge 10 cm ² / sur les pédales : orange 5cm ²							
Rétroviseur	Non			Oui à gauche				
Plaque immatriculation	Non		Oui					
Permis de conduire	M dès 14 ans / Dès 16 ans sans permis			M dès 14 ans				
Port du casque	Conseillé			Obligatoire				
Autorisé à circuler sur les routes	OUI							
Autorisé à circuler sur les pistes cyclables	OUI							
Autorisé à circuler sur les trottoirs	NON							

Diagnostic partagé

Sensibilisation écoles

- Une habitante demande s'il serait possible que la police municipale sensibilise les élèves dans les écoles aux rentrées scolaires et qu'une distribution de flyers aux parents, à chaque début d'année scolaire puisse être fait.

Elément de réponse :

Il a été expliqué que la police cantonale effectue des interventions dans les classes pour sensibiliser les enfants et qu'un exercice pratique à vélo a également lieu en 8^{ème} année. De plus, l'école effectue des rappels pour l'utilisation des trottinettes électriques.

La police municipale informe que ces rappels sont également faits dans le poste mobile, via les affiches de prévention ou dans les différents évènements dans lesquels elle participe.

Un flyer avait été donné courant de l'année dernière aux écoles mais n'a pas été reconduite cette année. Une réflexion est à apporter afin de pouvoir en distribuer à chaque année.

Vitesse

- Une vive inquiétude a été exprimée quant aux cyclistes qui circulaient à grande vitesse aux abords des arrêts de bus de « Vernier école ». En effet, certains cyclistes ne ralentiraient pas et la situation serait d'autant plus dangereuse lors de la sortie des classes, car les arrêts sont bondés. Il a été rajouté qu'aucun marquage n'est présent afin d'informer qu'il s'agit d'un espace commun pour les piétons et les cyclistes. Il y a bien un panneau qui informe que les piétons sont prioritaires mais il serait caché.

Elément de réponse :

Une demande sera effectuée au service concerné de la Ville de Vernier afin d'avoir des éléments de réponses et elles seront apportées lors de la prochaine séance.

- Une habitante informe qu'à l'arrêt de bus « Champs-Claude », les personnes qui sortent du bus risqueraient une éventuelle collision avec les cyclistes. En effet, les gens ne sachant pas qu'il s'agit d'une piste cyclable qui passe derrière l'arrêt de bus, ces derniers la traverseraient sans prêter attention aux cyclistes. Elle demande si un marquage pourrait être fait au sol.

Elément de réponse :

Une demande sera effectuée au service concerné de la Ville de Vernier afin d'avoir des éléments de réponses et elles seront apportées lors de la prochaine séance.

Elément dangereux

- Un habitant relate qu'un élément métallique faisant office de bordure pour les plantes, au-devant de la banque BCG, ressort dangereusement. En effet, étant tout proche des places de stationnement, le moindre écart en manœuvrant un véhicule pourrait engendrer une crevaison. La chute d'une personne serait aussi dangereuse à cet endroit.

Elément de réponse :

Un passage sera fait pour constater cet élément et si le danger est avéré une prise de contact sera effectuée avec le service concerné.

Stationnement

- Une habitante informe que des véhicules seraient régulièrement stationnés sur les trottoirs situés sur la rue du Village, devant l'école des Ranches. Ce fait arriverait aux entrées et sorties des classes.

Elément de réponse :

Des contrôles seront effectués.

- Une habitante déplore l'absence de barrières pour pouvoir stationner des vélos devant l'école enfantine de Vernier-village et demande si la Ville de Vernier pourrait en installer.

Elément de réponse :

Une demande sera faite au service concerné.

Circulation

- Un habitant relate que beaucoup de véhicules emprunteraient à nouveau le chemin du Sorbier et de la Petite-Garenne pendant les heures interdites à la circulation.

Elément de réponse :

Des contrôles seront mis en place.

Passage sous-voie

- Une information a été transmise sur l'avancée du projet de réaménagement du passage sous-voie situé sous la route de Peney. L'objectif est de rafraîchir le passage et que les habitants l'utilisent afin de traverser la route de Peney en toute sécurité. Le but serait de faire participer des enfants des écoles des Ranches et des jeunes du quartier.

Poste mobile

- La police municipale informe qu'un poste mobile a été mis en place sur la Ville de Vernier dans les différents secteurs. Le poste mobile est présent sur le secteur de Vernier-Village tous les lundis sur la place, devant la COOP.

Les dates seront proposées aux participants ultérieurement.

A noter que si d'autres problématiques doivent survenir, il faudra le faire savoir en contactant les services adéquats :

Police municipale : du lundi au vendredi de 7h à 23h et le samedi de 13h à 23h au 022 306 06 55 –
adresse de messagerie : spm@vernier.ch

Correspondants de nuit : 7/7 de 18h à 02h au 0800 1219 20 – adresse de messagerie : nuit@vernier.ch

Police cantonale : 117